

RAPPORT 4 - 6 <i>Rapporteur : M. Eric PALOC</i>	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
RÉALISATION D'UNE CONTINUITÉ PIÉTONNE LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°130 E4 SUR LA COMMUNE DE SAINT-GUIRAUD	
PLAN DE FINANCEMENT	

Au mois de janvier 2011, la commune de Saint Guiraud a mandaté les services de la Communauté de communes pour assurer la conduite du projet de création d'une continuité piétonne le long de la route départementale n°130 E4 allant de Saint Guiraud à Saint Saturnin de Lucian (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 10 janvier 2011).

La section urbaine de cette route départementale, partant de la place de la Mairie et allant en direction de Saint Saturnin de Lucian comporte très peu d'espaces dédiés à la circulation piétonne. La création d'une continuité piétonne répond au besoin de desserte et de sécurité des habitations situées de part et d'autre de la route départementale, mais également aux bâtiments publics situés sur la place de la Mairie.

Le montant prévisionnel de l'opération, en phase programmation est estimé à 69 000 € HT (62 000 € HT de travaux, 7 000 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires et de frais divers).

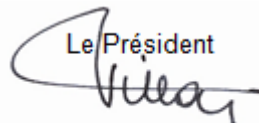
Dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être notamment sollicités auprès du Conseil Général de l'Hérault, au titre des amendes de police, et auprès d'Hérault Energie, au titre de l'éclairage public. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est décrit ci-dessous.

**Plan de financement prévisionnel
Réalisation d'une continuité piétonne le long de la RD 130 E4 - SAINT GUIRAUD**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Maîtrise d'œuvre et frais divers	7 000,00 €	10%	Conseil général de l'Hérault- amende de police	19 000,00 €	28%
Travaux	62 000,00 €	90%	Hérault énergie- éclairage public	2 250,00 €	3%
					0%
					0%
			PART FINANCEURS	21 250,00 €	31%
			PART COMMUNE	47 750,00 €	69%
TOTAL HT	69 000,00 €	100%	TOTAL HT	69 000,00 €	100%
TOTAL TTC	82 524,00 €		TOTAL TTC	82 524,00 €	

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, Hérault Energie, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Le Président

 Louis VILLARET